

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant A. B. A. C. A. Inc	Numéro de permis 2008026	Date d'inspection Le 21 avril 2022	
Nom de l'établissement Halte Scolaire l'Escale des Jeunes		Numéro de téléphone (506) 727-7044	
Adresse 2930 rue Morais Bas-Caraquet NB E1W 6A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon inspection

Lors de mon inspection, les enfants se lavent les mains, prennent la collation et font une activité physique de groupe ainsi qu'une activité de partage faite en groupe.

L'aire de jeu tel que la surface protectrice et les modules de jeux seront inspectés au printemps-été.

Discussion avec l'administratrice concernant le cours de secouriste, la trousse de premiers soins, pratique a feu (tenu des dossiers), vérification de l'aire de jeu extérieur qui sera faite a la fonde des neiges.

La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 avril 2022

Date

original signé par
Marie-Hélène Dufresne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 avril 2022

Date